

## Interpellation ordinaire selon art. 68 RCCL al. 1 du RCCL

**Jean-Daniel Henchoz, Henri Klunge & crts**

### Bilan suite à la « fonctionnarisation » et perspectives pour les vignobles de la Ville.

Le 18 mai 2014 le Groupe PLR déposait une interpellation urgente suite à la décision de la Ville de « fonctionnariser » ses vignobles. Cette interpellation avait entre autres sa motivation sur

- la procédure de licenciement des vigneron-tâcherons.
- Les aptitudes liées à la fonction de vigneron-tâcheron
- La qualité des vins
- Les aspects écologiques
- Les incidences financières

Dans ses réponses, la Municipalité mettait en exergue

- Le fait qu'il n'y avait pas eu de licenciement, mais une non-reconduction de mandat de vigneron-tâcherons ayant annoncé leurs départs en retraite
- Qu'il était prévu de faire appel à du « personnel de cave » tenant compte des dotations budgétaires
- Le magnifique travail effectué par les vigneron-tâcherons de la Ville, qui étaient régulièrement primés dans différents concours.
- La qualité du vin est en général excellente, la mise en place d'une culture en biodynamie. Tout cela dans un contexte difficile du marché vitivinicole
- La liberté consentie aux chefs des cultures tendant à la maîtrise de l'ensemble des décisions ayant un impact important sur la qualité finale des vins et de décider la mise en place généralisée de pratiques plus respectueuses de l'environnement
- L'absence de coûts supplémentaires liés à cette « métamorphose » et que cette dernière devrait porter ses fruits en termes financiers dès la deuxième année de reprise des apports.

Six ans après, cette vision pleine d'optimisme mérite, prioritairement, de tirer un bilan et de voir si les prévisions de la Municipalité se sont concrétisées, ou pas. Cette étape s'inscrit au moment où plusieurs éléments autorisent l'interrogation touchant à nouveau des mutations au sein du personnel, des offres très préférentielles accordées aux exploitants d'établissements publics propriétés de la Ville, de la perte de qualité des vins dénoncées par des spécialistes et la nouvelle stratégie mise en place se rapportant au positionnement des grossistes comme cœur du dispositif de vente. A cela s'ajoutent les rapports des exercices 2018 et 2019 de la Cofin faisant état de la dégradation financière des vignobles. Diminution de recettes de Fr. 918'260.55 par rapport à un montant de Fr. 3'017'700.-. Inscrit au budget 2019 (diminutions en 2018 = -1'588'783.23 et en 2017 = - 1'494'283.23 par rapport aux budgets).

Durant ces 6 années, relevons que la part de vin labélisé Bio en Suisse (4,8% en 2015 à 12,5% en 2019) et dans le canton de Vaud (23% en 2019) n'a cessé d'augmenter. La revue **Vinum** de cet été met en exergue les meilleurs vins bio suisses sur les 12 vaudois, aucun ne fait partie de la gamme des vins de la Ville.

-En bref, il sied de se profiler dans le futur et de connaître les perspectives attendues de l'ensemble de ces circonstances.

Il s'en suit les questions suivantes dont la liste n'est pas exhaustive et qui sont forgées dans un premier « livret » sur les six années écoulées :

- 1) Le tableau dépeint par la Municipalité dans ses réponses à l'interpellation de 2014 s'est-il concrétisé ? Cas échéant sur quels points en particulier ? Ou à défaut pourquoi les promesses données ne se sont-elles pas réalisées ?
- 2) Quelles ont été en fait les mesures prises en matière de protection de l'environnement dans l'ensemble des vignobles ? Ces mesures ont-elles eu des effets sur la qualité des produits ?
- 3) Quels sont les fruits attendus de cette « fonctionnarisation » depuis 2016 ? On-t-ils générés des coûts ou des économies ? Sont-ils/elles chiffrables ?
- 4) La Municipalité estime-t-elle que l'option de passer des vigneron-tâcherons à la fonctionnarisation - était pertinente ?

Nous en venons maintenant à la situation actuelle.

- 5) Quel est l'état du personnel, au niveau de ses qualifications en viticulture et de son effectif suite aux départs/démissions ? Ces départs/démissions ont-ils été assortis de modalités spécifiques ? Lesquelles ?
- 6) Les baisses de revenus sont-elles à mettre en relation avec les prestations de ces collaboratrices / collaborateurs ?
- 7) Si l'on peut comprendre le geste en faveur des cafetiers-restaurateurs dans une action Covid 19, quel est le résultat de l'offre ou en d'autres termes quel est le pourcentage de restaurateurs ayant saisi cette offre ?
- 8) Lors de la 217ème vente aux enchères (2019) « tout est parti » selon ce que l'on trouve sur les réseaux sociaux (source thomasvino).Le prix au litre moyen pour emporter une mise est-il constant ? Le nombre de litres mis aux enchères est-il constant ?
- 9) Deux audits ont été conduits en 2019 par des mandataires extérieurs et auraient apporté de nouveaux regards. Ces audits seraient-ils la source de la nouvelle stratégie de la Ville en matière de commercialisation ou à défaut est-elle le fait d'une décision arbitraire de la Municipalité ?
- 10) Les consultants ont-ils élaboré une stratégie financière afin de rééquilibrer, à terme, et, cas échéant laquelle, les comptes des vignobles ?

Jean-Daniel Henchoz

Henri Klunge

01.09.2020